

INSOS GENÈVE

**R A P P O R T
A N N U E L
2 0 1 9**

INSOS GENÈVE

Association constituée en 2002,
INSOS Genève est une section cantonale d'INSOS Suisse. Elle compte
plus de vingt membres, actifs dans le domaine de l'accueil et du soutien de
personnes en situation de handicap à Genève.

INSOS
Genève

Association cantonale des institutions
pour personnes avec handicap

Table des matières

Une nouvelle année 3
Le mot du président

Entretien avec Caroline Hess Klein 5
Cheffe du Département Égalité,
à Inclusion handicap

Les prestations à nos membres 12
Le partenariat avec la HEdS pour la formation
continue des collaborateurs se poursuit,
des moments d'échanges tels que la soirée
Affectivité et les lunchs Agora sont organisés.
INSOS Genève contribue à faire avancer la
politique cantonale en matière de handicap

Les finances de l'association 14
Les finances de l'association sont à l'équilibre

Le Comité 17
Le comité in corpore est réélu, avec l'arrivée
d'un nouveau membre

4 Pourquoi sommes-nous ensemble ?
L'AGOEER et INSOS Genève entament
une importante réflexion stratégique

11 Les liens avec l'État
En collaboration avec l'OAIS, INSOS Genève
continue la réflexion sur l'objectivation du
financement des EPH, invite le Conseiller d'Etat
en charge du DCS pour échanger avec ses
membres, collabore avec l'AGOEER sur les
questions du contrat de prestations, rédige des
prises de position et participe à des auditions de
commissions du Grand Conseil

13 Le rapport du trésorier

16 INSOS Genève
Ses membres et ses partenaires

En cliquant sur le titre qui vous intéresse, vous accédez directement au contenu.

Le mot du président

Nous sommes toutes et tous amenés à faire une danse à trois temps dans cette période de pandémie :

- le temps du pilotage de nos fondations et associations « comme si de rien n'était », en essayant de satisfaire les étapes traditionnelles à cette époque (adoption des comptes, rapport d'activité,...);
- le temps de la gestion du quotidien selon de nouveaux principes, créatifs, solidaires, dictés par un virus qui arrête notre société ;
- le temps de la réflexion face à une page ni noire ni blanche, où nous écrivons des lendemains qui pourraient être différents d'hier... des lendemains encore plus créatifs et solidaires... des lendemains encore plus à circuits courts... des lendemains encore plus proches des visions que nous proposons, chacune et chacun, au sein de nos structures.

Chaque membre d'INSOS Genève a son histoire, son patrimoine, sa mission. Ces associations, ces fondations, ces entreprises sociales ont toutes évolué ces dernières années pour répondre aux besoins de citoyennes et citoyens dont le chemin de vie n'est pas ordinaire.

La Convention des Droits des Personnes Handicapées guide désormais l'accompagnement de chacune et chacun, quelle que soit la typologie de son besoin. Tous les acteurs institutionnels sont engagés à ce respect, avec parfois des angles d'approches nuancés relativement aux positions des organisations défendant les droits des personnes handicapées.

Ainsi, la qualité des prestations fait aujourd'hui débat et la question des dispositifs de surveillance se pose. Plus que de se mettre en opposition, ces regards croisés doivent nous enrichir et nous permettre de relever tous les défis. INSOS Genève

s'engagera à trouver la meilleure solution avec tous les partenaires.

Ces défis seront aussi ceux des gouvernances nécessaires pour s'adapter à une société qui traverse un contexte exceptionnel. Des organisations deviennent plus agiles, des initiatives de mutualisation émergent, et surtout une volonté de solidarité se confirme.

INSOS Genève poursuit grâce à son secrétariat partagé des actions communes avec l'Association genevoise des organismes d'éducation, d'enseignement et de réinsertion (AGOEER) ; elle s'engage à consolider ses liens avec INSOS Suisse, démontrant la dynamique et l'expertise du réseau genevois et partageant avec d'autres cantons des préoccupations communes sur le plan national.

Si ce rapport retrace l'année 2019, le moment de sa rédaction en pleine crise sanitaire renforce d'ores et déjà la nécessité de ne plus opposer santé et social, de remettre en question non seulement nos représentations, nos modes de gouvernance, de prise de décision, de gestion des conflits, de transmissions, mais aussi notre relation au temps et à l'autorité. Nous devons ensemble avoir de l'audace, créer et développer de nouveaux paradigmes, de nouveaux modèles de management.

« L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature ; mais c'est un roseau pensant ». S'il ne faut pas selon Pascal que l'univers entier s'arme pour l'écraser, qu'une vapeur, une goutte d'eau suffit pour le tuer, sa résilience et sa capacité d'entraide ne le feront pas céder.

Jérôme Laederach
Président INSOS Genève

Pourquoi sommes-nous ensemble ?

En 2018 déjà, L'AGOEER et INSOS Genève entament une importante réflexion stratégique. Ces deux associations sont gérées par un secrétariat commun et le constat s'impose : une grande partie du travail opérationnel et de la gestion de projets communs peut être optimisé.

Dès lors il était important d'amorcer une vraie réflexion de fond sur le sens de cette collaboration.

Pourquoi sommes-nous ensemble ?

Une journée au vert a été organisée à la fondation Aigues-Vertes, réunissant le bureau de l'AGOEER et le comité d'INSOS Genève. Plusieurs pistes sont ressorties, accompagnées d'actions concrètes qui ont été mises en place tout au long de 2019:

- **Les séances de bureau et de comité, qui avaient lieu séparément, ont été réorganisées**, avec désormais un tronc commun, ce qui permet des échanges plus directs et présente un gain de temps important.
- Un **groupe d'intervision** a démarré au mois de mai, avec une rencontre toutes les 6 semaines environ. Un groupe restreint de dirigeants se réunit, chaque séance étant dévolue entièrement à la thématique apportée par l'un d'entre eux. Le maître mot est l'écoute sans jugement et l'accueil inconditionnel de l'autre.

Les participants sont très satisfaits de ces échanges, le groupe d'intervision poursuit son travail en 2020.

- Le **projet d'une plateforme informatique interactive** a démarré et le prestataire a été choisi. L'idée est celle du partage d'informations optimisé, entre les membres mais aussi avec le public et nos partenaires. Il s'agit à la fois d'un site web classique, mais aussi d'un réseau social professionnel, une plateforme d'échanges en somme. Chacun y poste ses propres news par le biais d'un login, l'information y circule de façon fluide et dynamique.

A l'aube de 2020, il reste à mener une réflexion plus globale dans le but de :

- Renforcer les liens avec les faïtières nationales et cantonales
- Continuer à traiter conjointement les dossiers transversaux avec l'Etat et les communes
- Développer les représentations au sein des Commissions officielles et plateformes cantonales
- Développer les mutualisations au service des membres, tel que les formations, les assurances
- Multiplier les occasions d'échanges, sous forme de lunchs Agora, de forums, d'assises.

Entretien avec Caroline Hess Klein

Cheffe du Département Égalité, à Inclusion Handicap

Genève, Fondation Ensemble,
le 30 avril 2020

Jérôme Laederach: Dans le contexte actuel de crise sanitaire, la question qui vient immédiatement à l'esprit est celle de savoir quel est le regard qu'Inclusion Handicap porte sur cette période de pandémie et les droits des personnes en situation de handicap.

Caroline Hess-Klein: Dans le contexte actuel, Inclusion Handicap a reçu passablement de demandes de personnes handicapées ou de leurs organisations. Des personnes pour qui les mesures prises par les autorités fédérales et cantonales soulèvent des questions spécifiques. Inclusion Handicap est en train de chercher des réponses à ces questionnements. Il y a, par exemple, la question de savoir ce que nous devons faire si nous avons, à la maison, une personne qui est particulièrement vulnérable du fait de son handicap et dont le pronostic serait inquiétant si elle était contaminée. Dès lors comment faire lorsque le télétravail n'est pas possible pour les personnes qui habitent sous le même toit ? Bien que les employeurs n'obligent pas la personne à venir travailler, souvent le salaire ne tombe pas. Dans un tel cas rien est prévu.

Une autre question concerne les recommandations édictées par l'OFSP¹ début avril et qui étaient adressées tant aux EMS² qu'aux EPH³ avec une interdiction stricte des visites et des sorties. Le décret genevois acceptait certaines exceptions mais force est de constater qu'il s'agissait en réalité d'une atteinte aux droits fondamentaux, à savoir une atteinte disproportionnée aux droits de tous ceux qui ne sont pas particulièrement à risque. Notre rôle est ici de réajuster le tir : entre reconnaître que dans les EPH il y a des personnes particulièrement vulnérables pour lesquelles il convient de mettre en place des mesures sanitaires adéquates est une chose, mais interdire ensuite les visites dans tous les EPH de façon stricte, en est une autre. C'est une mesure disproportionnée.

Jérôme Laederach: Cette question des visites est très présente au sein des EPH, avec le souci de protéger avant tout la santé des personnes accueillies et donc de rester très prudents. J'entends la disproportionnalité de l'interdiction. Comment pourrions-nous interagir ensemble et trouver une solution ?

Caroline Hess-Klein: Inclusion Handicap a commencé par prendre contact avec l'OFSP, pour les rendre attentifs au fait que leurs recommandations sont trop forfaitaires par rapport aux EPH. Un EPH pourrait être considéré comme accueillant des personnes à risque au sens de l'ordonnance, mais sans doute que le 80% de sa population ne l'est pas. Inclusion Handicap demande donc une approche plus nuancée, avec une analyse des personnes réellement à risque et des mesures envisageables pour les placer en sécurité, tout en veillant à ne pas restreindre les droits des autres.

Il est évidemment bien plus simple de prononcer une interdiction générale des visites, mais c'est une posture qui n'est pas acceptable du point de vue des droits fondamentaux.

Il faut voir aussi que lorsque le décret genevois interdit les visites en spécifiant que des exceptions seront possibles, les autorités sanitaires se facilitent la tâche, laissant ainsi les institutions se débrouiller.

La règle est assez simple : il faut laisser leur liberté aux personnes. Il convient donc de tout entreprendre au niveau de la proportionnalité : comment protéger la personne vulnérable sans impacter celles qui le sont moins (masques, distances, lieux dédiés) ? Si vraiment nous n'y arrivons pas, nous pouvons alors, en ultima ratio, prononcer des interdictions de visites et de sorties.

¹ Office fédéral de la santé publique

² Etablissements médico-sociaux

³ Etablissement pour personnes handicapées

Jérôme Laederach : Inclusion Handicap est-elle sollicitée par les différents acteurs ou peut-elle aussi s'autosaisir de ces questions ?

Caroline Hess Klein : Depuis six semaines nous répondons aux demandes des personnes en situation de handicap, de leurs proches et de leurs organisations. Nous sommes en contact avec l'administration fédérale, entre autres l'OFSP. Mon impression est que nos interventions sont bienvenues de la part des autorités, en ce sens que nous leur faisons remonter les problématiques de terrain.

Indépendamment des demandes de personnes concernées qu'elle reçoit, Inclusion Handicap peut bien sûr également agir lorsqu'elle constate une violation des droits des personnes handicapées, que ce soit en lien avec la pandémie actuelle ou de manière générale.

Jérôme Laederach : Comment pouvons-nous avoir accès aux positions que vous émettez ?

Caroline Hess Klein : Dans la mesure où une de nos interventions revêt une certaine importance qui mérite d'être communiquée, elle sera mise en ligne sur notre site⁴.

« La crise sanitaire est une situation extraordinaire et comme dans toute situation d'urgence, qu'elle soit d'origine sanitaire, de guerre ou encore environnementale, les personnes handicapées sont particulièrement à risque d'être oubliées lorsque certaines mesures sont prononcées. »

Jérôme Laederach : Est-ce que le Covid-19 est une mise en lumière de votre engagement quotidien en faveur des droits des personnes handicapées ? Est-ce que cette crise est révélatrice de certaines failles de notre système ?

Caroline Hess Klein : C'est une situation extraordinaire et comme dans toute situation d'urgence, qu'elle soit d'origine sanitaire, de guerre ou encore environnementale, les personnes handicapées sont

particulièrement à risque d'être oubliées lorsque certaines mesures sont prononcées. En ce sens, nous pouvons dire que le Covid-19 met en lumière certaines problématiques.

Jérôme Laederach : De manière plus générale, quel état des lieux faites-vous sur la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)⁵ ?

Caroline Hess Klein : Il est toujours très difficile de donner une évaluation générale. Nous ne pouvons pas nous contenter de juger si la Suisse, oui ou non, met bien en œuvre la CDPH. Par certains aspects et si nous nous comparons au niveau international, la Suisse a certainement fait beaucoup de progrès, et sur d'autres points il convient d'être plus critique. Ce que nous pouvons regretter cependant au niveau suisse est l'absence d'une stratégie de la part de la Confédération et qui serait accompagnée d'un certain dynamisme des cantons et des autres acteurs. Il manque un plan d'actions coordonné qui indiquerait la direction que nous voulons prendre, l'objectif final visé et les moyens que nous nous donnons pour y arriver. La politique du handicap publiée par le Conseil Fédéral ne constitue qu'une fraction de tout ce qu'il faut faire pour mettre en œuvre la CDPH. Les mesures mises en place sont pour la plupart plutôt floues. Malgré le fait que la CDPH a fait office de catalyseur sur beaucoup de thématiques, et notamment au niveau cantonal, sa mise en œuvre reste assez peu visible. Je suis convaincue que beaucoup d'acteurs ignorent encore leurs obligations en la matière.

Ensuite reste toute la question de la mise en œuvre des articles 12⁶ et 19⁷ de la CDPH, qui restent des gros défis pour la Suisse encore aujourd'hui, mais aussi pour beaucoup de pays à travers le monde. Là aussi, il faudrait une approche beaucoup plus dynamique, initier le dialogue, proposer une réelle stratégie pour la mise en œuvre de l'article 19. Ce qui ne veut pas dire que certaines très bonnes initiatives ponctuelles n'existent pas. Il convient à ce titre de saluer certaines institutions dont l'engagement est grand, et qui font en sorte de faire participer les personnes handicapées aux processus de décision.

Cependant, la question fondamentale est celle de savoir comment nous faisons en sorte qu'une personne handicapée puisse vivre comme elle l'entend. Cela veut dire que nous allons devoir trouver des solutions aussi en dehors du milieu

⁴ <https://www.inclusion-handicap.ch/fr/inclusion-handicap-association-faitiere-des-organisations-suissees-de-personnes-handicapees-1.html>

⁵ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20122488/index.html>

⁶ Art. 12 Reconnaissance de la personnalité juridique dans des conditions d'égalité

⁷ Art. 19 Autonomie de vie et inclusion dans la société

institutionnel. Ce point reste encore un parent pauvre de la discussion.

Jérôme Laederach : Quel est le regard que vous portez sur l'évolution même des institutions pour personnes handicapées, avec les limites qu'elles peuvent rencontrer, les barrières qu'elle devraient franchir ? Nous parlons beaucoup d'organisations plus libérées, plus agiles. Est-ce que, selon vous, ces réflexions sont fondamentales afin d'être en mesure de mieux répondre à ces articles 12 et 19 de la CDPH ?

Caroline Hess Klein : Ce sont là des aspects essentiels. La CDPH, et notamment dans l'interprétation qu'en fait le Comité des droits des personnes handicapées, va dans une direction qui est très claire, soit celle de laisser le choix à la personne, plus précisément de la mettre en position de faire le choix en l'informant. L'autre direction est celle de la désinstitutionalisation qui est en partie à l'origine de l'article 19. Selon moi, cela ne remet aucunement en cause les prestations proposées par les institutions, en tant que telles. En revanche, cela soulève la question de savoir comment nous pouvons mettre en place le soutien nécessaire pour permettre aux personnes concernées de vivre en dehors du milieu institutionnel.

Jérôme Laederach : Justement, est-ce que Covid-19 ne constitue pas une opportunité ? L'impact économique va être considérable, nul ne peut imaginer que les finances seront les mêmes que ce qu'elles ont pu être, dans tous les secteurs et donc aussi dans celui du handicap, avec des EPH financés par des fonds publics : ne vivons-nous pas un moment clé qui favoriserait la transition vers une désinstitutionalisation ?

Caroline Hess Klein : Cela voudrait dire que la désinstitutionalisation coûte moins cher que le milieu institutionnel. C'est ce que vous voulez dire ?

Jérôme Laederach : Pas du tout, je ne pense pas que la désinstitutionalisation soit une opportunité de faire des économies. Ce que je veux dire est qu'à partir du moment où nous sortirons des logiques de financement telles que nous avons pu les connaître jusqu'à maintenant, nous pourrions sans doute gagner en efficacité. En travaillant de manière transversale, avec une mutualisation des secteurs, des experts, etc. INSOS Genève et sa faitière partenaire, l'AGOER⁸, se situent dans ces réflexions.

⁸ Association genevoise des organismes d'éducation, d'enseignement et de réinsertion, www.agoer.ch

⁹ « Le Rapport alternatif analyse l'état d'avancement de l'application de la CDPH du point de vue des organisations de personnes handicapées.

Caroline Hess Klein : Pour tout vous dire, je n'y ai pas encore réfléchi sous cet angle, mais je pense qu'au niveau global des dépenses les deux approches sont plus ou moins équivalentes.

Mais je suis d'accord avec vous pour dire qu'une telle transition doit être portée par différents acteurs.

Il est évident que nous allons faire face à un défi économique, et je partage avec vous le fait de dire que cette crise sanitaire constitue sans doute une opportunité pour poser la discussion sur l'offre de prestations sous une forme plus différenciée. L'enjeu que je vois est qu'en raison du défi économique auquel nous allons faire face, les fonds destinés aux personnes handicapées risquent d'être menacés aussi.

Jérôme Laederach : Il y a aussi la question de ces silos entre la santé et le social, de ces frontières que l'on peut observer entre le passage du mineur au majeur, entre l'enfant vivant avec un handicap pris en charge dans un certain système et qui d'un coup se retrouve à l'âge adulte, catapulté dans un autre système. La grande question est de savoir comment nous pourrions fluidifier ces passages. Partagez-vous le même constat ?

Caroline Hess Klein : En effet, dans notre Rapport alternatif⁹, qui porte un regard critique sur la mise en œuvre de la CDPH en Suisse, nous essayons de pointer le doigt sur ces transitions problématiques entre les différents milieux, spécialisé et ordinaire, ou dans la formation et ses différents échelons. Ce sont toujours des moments fragiles et qui sont réglés de manière insatisfaisante. Le passage à un autre niveau est toujours problématique, avec un accompagnement qui n'est souvent plus garanti. Ce qui a pour conséquence que les personnes concernées n'ont souvent pas le courage de se lancer, parce qu'elles y voient trop de risques, trop d'incertitude.

Jérôme Laederach : Nous continuons à parler aujourd'hui d'Assurance invalidité (AI). Pensez-vous qu'un jour nous arriverons à changer ce terme d'invalidité ?

Caroline Hess Klein : Ce point a en effet été discuté à plusieurs reprises, notamment durant la dernière session parlementaire. Le comité de l'ONU, dans sa liste de questions à la Suisse, a également soulevé cette problématique. Il ne faut pas oublier qu'une

Il met en évidence les problèmes liés à sa mise en œuvre, ses lacunes sur le plan juridique ainsi que l'action requise. Le Rapport alternatif a été coordonné par Inclusion Handicap et élaboré en étroite collaboration avec ses 25 organisations membres. » www.inclusion-handicap.ch/fr/themes/cdph/rapport-alternatif_0-257.html

évolution de la terminologie nécessitera une révision de la Constitution fédérale, ce qui n'est pas anodin. Mais il existe peut-être une solution intermédiaire et j'ai bon espoir que cela va finir par se faire. En tous les cas, Inclusion Handicap est engagée également sur la question de la révision de l'AI.

Jérôme Laederach : Les membres d'INSOS Genève s'inscrivent dans différents domaines du handicap, le polyhandicap, la réinsertion, l'addiction, avec aussi des entreprises sociales. La faïtière a le souci de favoriser des passerelles. Quel est votre regard sur ces différents modèles de réponses aux besoins ?

Caroline Hess Klein : Inclusion Handicap n'a pas développé de solutions, mais j'abonde dans votre sens pour dire que ces passerelles sont une priorité à examiner. Par exemple, pour l'enseignement spécialisé, le fait qu'au niveau cantonal il soit rattaché à un autre office que celui de l'enseignement ordinaire complique les choses. Même constat pour les transports publics qui sont rattachés au département des transports alors que les transports spécialisés sont eux rattachés au département des affaires sociales.

Jérôme Laederach : Y a-t-il des cantons précurseurs ?

Caroline Hess Klein : Le seul canton qui a, à ce jour, tenté de répondre aux exigences posées par la CDPH est le canton de Bâle-Ville, qui a adopté, à l'unanimité, une loi sur les personnes handicapées qui va plus loin que la loi sur l'égalité des personnes handicapées au niveau fédéral. Par ailleurs, Bâle-Ville et Bâle-Campagne sont les seuls cantons qui prévoient un système de financement de l'individu par opposition au financement des institutions. Bâle-Ville est celui qui est le plus en avance sur plusieurs fronts.

Jérôme Laederach : Si je vous entends bien, le financement au sujet est la meilleure réponse pour se rapprocher du respect de la CDPH ?

« Il est difficile de dire quelle solution est la meilleure mais le financement au sujet est certainement un instrument pour se rapprocher du respect de la CDPH. »

Caroline Hess Klein : Tout dépend comment c'est prévu. Il ne faut pas que cela constitue une épargne sur le dos des personnes handicapées. Nous pouvons penser à l'exemple bernois qui avait prévu tout un système pour l'attribution des subventions jusqu'à ce que celui-ci soit démantelé parce que les forces politiques au sein du Gouvernement ont changé. Cela montre aussi la fragilité de tels projets. Il est difficile de dire quelle solution est la meilleure mais le financement au sujet est certainement un instrument pour se rapprocher du respect de la CDPH. Tout dépend ensuite de la façon dont il sera utilisé.

Jérôme Laederach : Sauf erreur, c'est aussi le canton de Bâle qui a un préposé cantonal pour l'intégration des personnes handicapées ?

Caroline Hess Klein : En effet, il y avait une personne qui tenait ce rôle et la nouvelle loi crée un bureau pour l'égalité des personnes handicapées¹⁰.

Jérôme Laederach : A Genève une motion avait été déposée dans ce sens¹¹. Pensez-vous que cela soit un atout ?

Caroline Hess Klein : Le projet genevois est à mon sens totalement insatisfaisant dans la mesure où le préposé est lié exclusivement à la loi qui régit les institutions, avec aucune autre compétence qui lui revient.

Le canton de Genève devrait s'atteler à un projet analogue à celui de Bâle-Ville. Ensuite, il faudrait créer un bureau pour l'égalité des droits des personnes handicapées au sein de l'administration et le doter de compétences telles qu'il devienne un moteur de la mise en œuvre de la CDPH. Sous ces conditions, un tel poste peut s'avérer utile.

Jérôme Laederach : Quel est votre avis sur la surveillance des institutions ?

Caroline Hess Klein : Une analyse sous l'angle des droits fondamentaux et plus spécifiquement de la CDPH milite clairement en faveur d'une surveillance des institutions qui va au-delà d'un contrôle administratif et de l'hygiène. Ce que demande la CDPH est un contrôle qui assure que les droits des personnes prises en charge soient respectés, dans tous les domaines. Je suis convaincue qu'il est essentiel que ces autorités de contrôle puissent venir dans les institutions sans les avertir au préalable. Cela implique bien sûr des critères d'exams objectifs.

¹⁰ Bâle-Ville a adopté le 18 septembre 2019 une loi sur l'égalité des personnes handicapées faisant de ce canton le premier à franchir ce pas.

¹¹ Projet de loi modifiant la loi sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH) (K 1 36) (Pour la création d'un poste de préposé cantonal à l'intégration des personnes handicapées)
<http://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL12311.pdf>

Je comprends en revanche que cette position puisse être ressentie comme hostile vis-à-vis des institutions¹² qui sont très impliquées, avec des collaborateurs qui travaillent d'arrache-pied pour une prise en charge optimale des personnes. Je suis d'avis qu'il faudrait aborder une telle démarche non comme un contrôle mais comme un soutien, pour faire du bon travail. Il faut peut-être aussi accepter le fait que lorsque nous avons « le nez dans le guidon » nous ne nous rendons parfois plus compte de ce qui est conforme et ce qui ne l'est pas. C'est bien normal. Ce d'autant que rien n'est noir ou blanc. Prenez par exemple l'interdiction de mauvais traitements : vous serez d'accord avec moi que si un enfant est attaché dans sa chaise à table dans une institution dans le but de l'aider à manger parce que sinon il n'y arriverait pas, il ne s'agit en aucun cas de mauvais traitement. Est-ce que si, une heure après son repas, cet enfant est encore attaché, parce que le personnel n'a pas eu le temps de s'occuper de lui ou parce qu'il y a eu une urgence à gérer, il s'agit de mauvais traitement ? Nous allons probablement nous accorder pour dire que non. Qu'en est-il si à 17h cet enfant est toujours attaché à sa chaise ?

Je suis convaincue que les cas avérés de mauvais traitement ou de torture sont exceptionnels. L'idée est plutôt d'examiner cette zone grise qui permettrait de réajuster la boussole et de proposer un appui aux institutions.

« Ce que demande la CDPH est un contrôle qui assure que les droits des personnes prises en charge soient respectés, dans tous les domaines. »

Jérôme Laederach : A priori, les positions d'Inclusion Handicap et d'INSOS Genève peuvent sembler en désaccord. Cependant, je ne suis pas persuadé qu'elles le soient réellement. La position d'INSOS Genève se situe plus au niveau des modalités. Ce n'est pas tant une intervention non-annoncée qui serait problématique, mais plutôt le fait du regard d'une ou deux personnes – comme c'est le cas dans le canton de Vaud avec le CIVESS¹³ –, qui pourraient ne pas prendre en considération tout un ensemble de dispositifs portés par les institutions et par des faitières. Ce qui importe à INSOS Genève est de

créer des synergies pour trouver des solutions concertées. Cette approche nous semble meilleure pour assurer la qualité et aussi pour aborder la réflexion sur l'évolution des prestations.

Caroline Hess Klein : Je pense que nous sommes d'accord. Pour Inclusion Handicap, un contrôle étatique des institutions sous l'angle des droits fondamentaux est indispensable, avec pour but de permettre aux institutions de se situer dans une optique d'amélioration constante de la qualité et de la conformité.

J'abonde dans votre sens sur le fait qu'un tel contrôle doit être cadré, avec des directives claires et qui s'assurent que les personnes qui contrôlent soient au bénéfice des compétences nécessaires pour le faire de manière adéquate. Ce sont des questions qu'il faut analyser avec soin.

Jérôme Laederach : Je vous rejoins pour dire que l'Etat doit être garant, c'est son rôle. Mais il doit aussi pouvoir reconnaître qu'il peut y avoir des fortes inerties, et donc des dysfonctionnements au sein même de sa gouvernance. La période que nous traversons actuellement le montre assez bien : si les organisations devaient attendre les conférences de presse du Conseil Fédéral puis celle du Conseil d'Etat pour savoir quelles réponses précises apporter aux personnes accompagnées, elles seraient bien mal prises. Les acteurs institutionnels sont aujourd'hui beaucoup plus agiles et forces de proposition pour un Etat qui doit aussi s'adapter. Le processus est assez itératif. Et là, de poser un dispositif au milieu en pensant qu'il va garantir la qualité peut devenir un prétexte pour d'autres intérêts. C'est cette dimension-là qui est discutée.

Caroline Hess Klein : Nous sommes d'accord pour dire qu'une forme de contrôle est nécessaire et qu'il va falloir adapter l'instrument de contrôle que constitue la CDPH, ainsi que l'expertise des personnes qui contrôlent. Il faut des personnes qui soient à même de constater si les droits qui sont garantis par la CDPH sont mis en œuvre ou non.

Jérôme Laederach : Venons-en à la reconnaissance salariale des travailleurs en situation de handicap, quel est le point de situation à ce jour ?

Caroline Hess Klein : Les différents comités onusiens, le comité relatif au pacte 1 des Nations Unies, et aussi celui pour les droits de l'enfant, ont remis pour l'instant à l'Allemagne des recommandations par

¹² INSOS Genève a pris position suite à la motion M 2560 pour un véritable contrôle de la qualité de vie en institution pour les personnes en situation de handicap et a aussi été auditionnée en octobre 2019 par la Commission des affaires sociales du Grand Conseil.

¹³ Contrôle interdisciplinaire des visites en établissements sanitaires et sociaux (CIVESS). Le Canton de Vaud a regroupé ses organes de surveillance des institutions sanitaires et sociales en un seul organe d'inspection.

rapport à la vie en institution. Deux aspects reviennent systématiquement : 1. Le salaire et 2. Le fait que les mesures entreprises en milieu institutionnel pour permettre aux personnes de passer en milieu non-institutionnel pour travailler ne sont pas suffisantes.

Pour l'Allemagne, où le salaire minimum existe, cela correspond à l'exigence que les personnes handicapées y soient soumises également pour le travail qu'elles effectuent en institution.

Ces critiques arriveront certainement aussi à l'encontre de la Suisse. Je reste en effet convaincue qu'en Suisse certaines rémunérations en institution ne correspondent pas aux exigences de l'art. 27¹⁴ de la CDPH. Cela étant, je suis tout à fait consciente de la complexité de la question sachant que l'AI contribue également en rémunérant. Ce qui revient à la personne handicapée provient d'un ensemble de sources.

Jérôme Laederach : Je peux confirmer que les institutions cherchent, depuis plusieurs années, à trouver des solutions. Le salaire, paradoxalement, peut annuler certains autres droits et ne contribue pas forcément à mettre la personne dans une position plus confortable. Nous relevons de grandes zones grises sur certaines catégories de handicap et de reconnaissance de cette rémunération au travail.

Nous aurions voulu, pour terminer, aborder les liens entre Inclusion Handicap et INSOS suisse.

Caroline Hess Klein : En effet, ces deux faitières se rencontrent sur plusieurs points. INSOS Suisse est représentée en la personne de Verena Baumgartner dans notre groupe de travail sur la Convention des Nations Unies relative aux personnes handicapées et la politique du handicap, ce qui nous garantit la perspective du milieu institutionnel. Dans ce cadre, Mme Baumgartner a beaucoup contribué aux réflexions autour de l'art. 27 CDPH et à notre Rapport alternatif. Il y a aussi des contacts ponctuels entre les directions. Ensuite, selon l'urgence du moment, comme dernièrement concernant l'urgence sanitaire et les interdictions de visites y relatives, Inclusion Handicap, Curaviva et INSOS Suisse ont été en contact. Ces trois organismes vont probablement entamer des démarches ensemble, notamment des sollicitations de certaines instances étatiques. Nous n'arriverons pas à nous rejoindre sur tous les enjeux, notamment pour ce qui est de la mise en œuvre de

l'art. 19 CDPH.

Jérôme Laederach : Est-ce que Genève vous sollicite beaucoup ?

Caroline Hess Klein : Genève est sans doute sur-représentée au sein du département égalité chez Inclusion Handicap de par la participation de Cyril Mizrahi, collaborateur juridique, et qui est actif dans la vie politique genevoise. Par ce biais là nous avons sans doute plus de demandes qui nous parviennent des milieux concernés.

Jérôme Laederach : Enfin, quels seraient les souhaits que vous auriez à adresser aux membres d'INSOS Genève ?

Caroline Hess Klein : Je dirais que le fait qu'INSOS Genève ait initié cette discussion constitue une démarche très encourageante. La suite serait le courage de se remettre en question tout en ne doutant pas du travail fait par les institutions. Ce n'est pas celui-ci que la CDPH remet en question. Elle remet en question la forme et le fait que durant des années nous avons considéré que cela allait de soi de mettre les personnes en situation de handicap de côté. Ce que j'espérerais de la part du milieu institutionnel est que les craintes par rapport à la CDPH s'amenuisent et soient remplacées par la conviction qu'il y a une opportunité à saisir.

Car je tiens à souligner que dans tous mes contacts avec le milieu institutionnel, je vois le plus souvent des personnes qui sont très engagées et qui ont pour but le bien-être de la personne accompagnée. Mais elles se sentent aussi très vite menacées quand nous remettons en cause le milieu institutionnel. Il faudrait sans doute commencer par apaiser cela pour que cet immense engagement puisse se développer et que cette volonté de soutenir et d'aider puisse être transformée. Nous ne parviendrons sans doute jamais à travailler sans les institutions, mais j'ai bon espoir que les personnes qui y travaillent trouveront ce courage de la remise en question mesurée et constructive.

Jérôme Laederach : Je partage entièrement ce point de vue, cette nécessité d'un véritable changement de culture, et mes confrères également. Les organisations évoluent beaucoup et c'est sans nul doute le premier pas vers une réponse encore meilleure aux droits de la personne en situation de handicap. Et nous avons un rôle à jouer, en travaillant ensemble.

Merci, Mme Hess Klein, pour cet échange.

¹⁴ Art. 27 Travail et emploi

Les liens avec l'État

Dans les projets menés par INSOS Genève, il y a :

- **L'objectivation du financement des EPH (OFE)**, initié en 2018 et renforcé tout au long de l'année. Ce projet a pour origine le constat que, dans les modèles de financement actuellement en vigueur dans le domaine de établissements pour personnes handicapées (EPH), il existe de fortes disparités d'un EPH à l'autre entre les subventions et les prix de pension. Ainsi, le Canton souhaite améliorer le pilotage financier du réseau des EPH et co-pilote ce projet avec INSOS Genève
- Par ailleurs une **assemblée générale extraordinaire avec le Conseiller d'Etat en charge du Département de la cohésion sociale (DCS)** a été organisée le 21 mars

Conjointement avec INSOS Genève, plusieurs rencontres ont eu lieu :

- **Plusieurs séances avec la Direction générale des finances de l'Etat (DGFE)** pour discuter de l'avenant au contrat de prestations, et notamment les questions du calcul de l'effet de Noria et de la restitution en fin de contrat.
- **Des échanges réguliers avec l'Office du personnel de l'Etat (OPE)**, notamment autour du rattrapage de l'Annuité 2016 et du projet SCORE, le nouveau système d'évaluation des emplois que le Canton souhaite mettre en place.

En termes de motions ou de projets de loi, les deux faitières ont été sollicitées :

- **Prise de position écrite à la demande de la Commission de la santé du Grand Conseil sur le PL 12263** sur l'organisation du réseau de soins en vue du maintien à domicile.
- **Audition par la Commission des affaires sociales dans le cadre de la Motion M2560** Pour un véritable contrôle de la qualité de vie en institution pour les personnes en situation de handicap.

En travaillant ensemble, l'AGOEEER et INSOS Genève sont devenus de vrais interlocuteurs de l'Etat, qui les sollicite régulièrement.

Les prestations à nos membres

Elles se déclinent de diverses manières :

Des actions concrètes de formation

Depuis 2017 où le partenariat avec la Haute Ecole de Santé de Genève (HEdS) a démarré, ce sont près de 250 collaborateurs qui ont été formés sur 13 journées, dans les modules suivants : Connaissance de médicaments et l'information sur leur administration - Le vieillissement ordinaire et le vieillissement de la personne en situation de handicap mental - La douleur, l'évaluer et la soulager chez la personne en situation de handicap mental.

Des moments d'échanges

Par le biais de la Soirée Affectivité, qui est toujours un succès et qui permet de rappeler les fondamentaux, c'est-à-dire le droit à l'autodétermination et à une vie affective et sexuelle épanouie pour les personnes en situation de handicap. Cette soirée a lieu tous les ans et réunit des professionnels et des bénéficiaires.

Les lunches Agora qui s'organisent en collaboration avec l'AGOEER. En 2019, INSOS Genève en a monté un avec la Chambre genevoise de l'économie sociale et solidaire APRÈS-GE sur l'économie circulaire. Le flyer résumant ce lunch est disponible sur notre site www.insos-geneve.ch/fr/flyers-after-lunch/, ou l'on peut d'ailleurs trouver d'autres fiches synthétiques sur les lunches précédents.

Dans le cadre de la Motion M 2560 pour un véritable contrôle pour la qualité de vie des personnes en situation de handicap, INSOS Genève a pris part à une table ronde organisée par la fondation Clair Bois, Cerebral Genève et Insieme Genève.

Pour faire avancer la politique sociale

Alertée par le fait que l'administration fiscale adopte une interprétation de plus en plus restrictive du principe d'utilité publique, la Chambre genevoise de l'économie sociale et solidaire APRÈS-GE a sollicité INSOS Genève pour la soutenir dans ses démarches auprès des affaires fiscales. La plupart de nos membres répondent aux critères d'utilité publique, ce qui leur permet d'obtenir une exonération fiscale.

Enfin, INSOS Genève a demandé un avis de droit relatif à la possibilité d'étendre aux institutions d'intégration et d'insertion l'exemption d'assujettissement au droit des marchés publics dont bénéficient les EPH. Répondant aux enjeux des entreprises sociales d'insertion membres d'INSOS Genève, il s'agissait de favoriser l'économie inclusive mais également de se positionner sur l'évolution du concept sociétal du handicap et son périmètre. La démarche consistait à s'adresser au Conseil d'Etat, pour lui proposer de saisir l'opportunité de la révision en cours afin d'intégrer dans la réglementation genevoise une telle exemption. Les résultats des recherches effectuées permettraient au Conseil d'Etat de constater immédiatement que c'est juridiquement possible et il serait ainsi libre de dire que c'est politiquement souhaitable.

Le rapport du Trésorier

En ma qualité de trésorier de l'association INSOS Genève, j'ai vérifié les comptes et les justificatifs de l'exercice 2019.

J'ai pu constater que les comptes étaient bien tenus et que tous les justificatifs étaient présents et corrects. L'ensemble des documents est disponible auprès du secrétariat d'INSOS Genève.

Les comptes ont été audités par la fiduciaire Global Audit Services SA, Genève et le rapport de révision est disponible auprès du secrétariat.

Commentaires sur le compte d'exploitation

Le montant total des cotisations pour l'année s'élève à CHF 87'447.00, un montant légèrement supérieur à celui de 2018, qui s'explique par des ouvertures de places d'une part et par l'annuité accordée par l'Etat de Genève, appliquée par certains EPH, d'autre part, ces deux facteurs engendrant une augmentation des masses salariales et donc du montant des cotisations (pourcentage des masses salariales).

On note que le montant des frais divers s'élève à CHF 3'597.00, soit env. CHF 1'200.- de plus que l'année précédente. Ceci s'explique par le fait que les frais généraux d'association ont été plus élevés en raison du projet OFE, qui cette année encore a généré plusieurs réunions durant l'année et donc des frais de location de salle et de catering.

Commentaires sur le bilan

Le montant des liquidités s'élève à CHF 280'164.65, soit une augmentation de CHF 72'478,60 par rapport à 2018. Ceci est dû à une modification dans la façon de régulariser les comptes entre l'AGOEER et INSOS Genève, qui se partagent les frais du secrétariat associatif commun.

On peut constater un bénéfice de CHF 12'961.20 contre CHF 11'414.02 en 2018.

Avec le report du résultat de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à CHF 217'052.80 au 31 décembre 2019.

Je vous recommande l'adoption des comptes 2019.

Laurent Bertrand
Trésorier

Les finances de l'association

Bilan 2019

Avec chiffres comparatifs 2018

ACTIF (CHF)	31.12.2019	31.12.2018
Actif circulant		
Trésorerie Poste	280'164.65	207'686.05
Autres créances à court terme Compte courant envers AGOEER	0.00	37.75
Total des actifs circulants	280'164.65	207'723.80
TOTAL DE L'ACTIF	280'164.65	207'723.80
PASSIF (CHF)	31.12.2019	31.12.2018
Capitaux étrangers à court terme		
Caution clé	100.00	100.00
Passifs de régularisation	63'011.85	3'532.20
TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME	63'011.85	3'632.20
Capitaux propres		
Capital	154'091.60	142'737.58
Fonds affectés besoins urgents	50'000.00	50'000.00
Bénéfice de l'exercice	12'961.20	11'354.02
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	217'052.80	204'091.60
TOTAL DU PASSIF	280'164.65	207'723.80

Les finances de l'association

Compte de profits et pertes de l'exercice 2019

Avec chiffres comparatifs 2018

PRODUITS (CHF)	BUDGET 2019	RÉALISÉ 2019	RÉALISÉ 2018
Cotisations des membres	86'500.00	87'447.00	86'400.00
TOTAL	86'500.00	87'447.00	86'400.00
CHARGES D'EXPLOITATION			
Forfait secrétariat	52'000.00	52'457.95	51'501.58
Loyer et charges	7'000.00	6'462.50	6'642.95
Honoraires fiduciaire	2'300.00	2'154.00	2'154.00
Honoraires juridiques	4'000.00	1'847.00	0.00
Frais de formation	3'000.00	750.00	0.00
Cotisations	2'000.00	2'000.00	2'000.00
Frais divers	4'550.00	3'597.00	2'375.45
Frais assemblées	1'000.00	332.00	1'150.10
Manifestations	6'000.00	1'368.00	7'466.85
Imprimés liés aux prestations	1'300.00	1'265.50	1'223.10
Livres, revues, documentation	100.00	419.10	89.90
Ports et télécom	150.00	50.00	43.00
Informatique	2'000.00	633.045	245.05
Frais de déplacement	300.00	274.40	200.00
TOTAL	85'700.00	73'610.90	75'091.98
Résultat d'exploitation	800	13'836.10	11'308.02
Eléments extraordinaires et hors exploitation			
Charges extraordinaires		-874.90	0.00
Produits extraordinaires, uniques ou hors période		0.00	106.00
Résultat net avant produits et charges financiers	800	12'961.20	11'414.02
Charges financières	200	0	-60.00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	600.00	12'961.20	11'354.02

Insos Genève, ses membres, ses partenaires

INSOS GENÈVE C'EST...

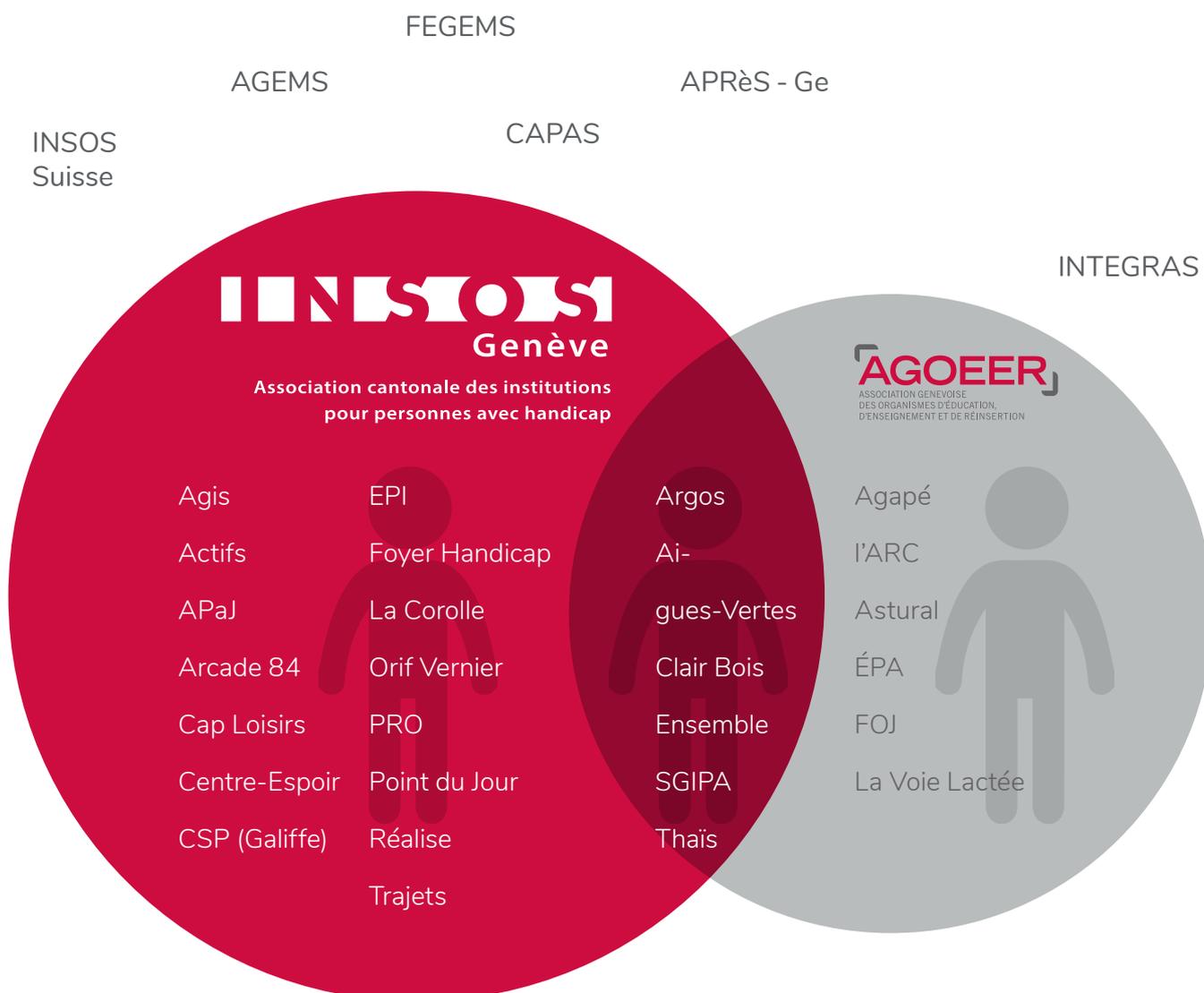
21 organisations membres

Plus de 2'985 collaborateurs en emploi plein temps

Plus de 4'320 collaborateurs

Plus de 5'350 personnes accompagnées

Un budget de fonctionnement des institutions membres
de CHF 377'786'665



Les membres du Comité

Au 31 décembre 2019

Lors du comité du 12 février 2019, Patrick Rossetti et Julien Garda sont désignés vice-présidents.

Dans le cadre de l'élection complémentaire qui a eu lieu lors de l'assemblée générale du 26 mars 2019, Magali Ginet-Babel est élue à l'unanimité pour faire partie du comité d'INSOS Genève.

Président

Jérôme Laederach

Directeur général de la Fondation Ensemble

Vice-Présidents

Julien Garda

Directeur de la Fondation Cap Loisirs

Patrick Rossetti

Directeur du Centre Espoir

Trésorier

Laurent Bertrand

Directeur général de la Fondation Aigues-Vertes

Membres

Pierre Coucourde

Directeur général de la Fondation Clair Bois

Maxime Germain

Directeur général de La Corolle

Magali Ginet-Babel

Directrice générale des EPI

Michel Guignard

Directeur général de l'Orif Vernier

Ludovic Jaugey

Directeur général de la Fondation Foyer Handicap

Impressum

Conception et réalisation

Fondation Foyer Handicap

Rédaction et relecture

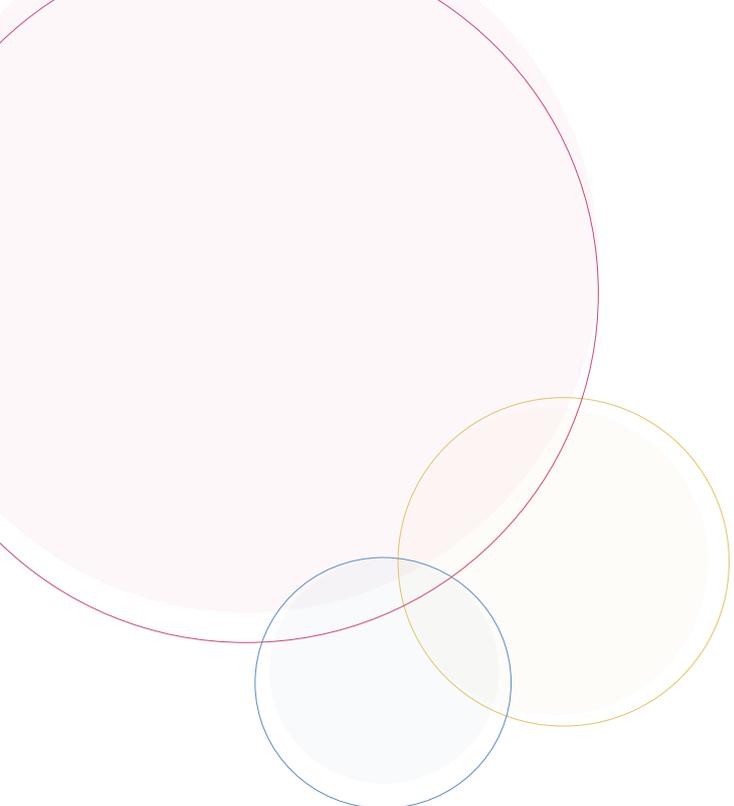
Marina Vaucher – Jérôme Laederach

Interview

Jérôme Laederach – Marina Vaucher

Photos/illustrations

Fondation Trajets / Fondation Foyer-Handicap



INSOS GENÈVE

4, rue de la Maladière
1205 Genève
T 022 810 32 85
marina.vaucher@insos-geneve.ch www.insos-geneve.ch

INSOS SUISSE

Zieglerstrasse 53 3000
Berne 14
T 031 385 33 00
F 031 385 33 22
info@insos.ch www.insos.ch